



Cabinet du Vice-président de l'Organisation Mondiale des
Douanes pour la Région de l'Afrique Occidentale et Centrale

Office of the Vice-Chair of the World Customs
Organization for the West and Central Africa Region



PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME REGIONAL D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES AGRÉES (OEA)





Table des matières

1. Contexte	4
2. Contraintes et opportunités	5
2.1. Contraintes	5
2.2. Opportunités	5
3. Avantages de la mise en œuvre du programme d’OEA	5
3.1. Avantages pour les entreprises.....	6
3.2. Avantages pour la douane et l’Etat	6
3.3. Avantages pour les communautés économiques régionales (CER)	6
4. Objectifs et résultats attendus	7
4.1. Objectif global	7
4.2. Objectif spécifique.....	7
4.3. Résultats.....	7
5. Risques et hypothèses	7
5.1. Hypothèses.....	7
5.2. Risques.....	8
6. Activités et calendrier de réalisation	8
6.1. Activités	8
6.1.1. Résultat 1: Un Cadre régional d’OEA et de reconnaissance mutuelle est développé et validé.....	8
6.1.2. Résultat 2: Les capacités des administrations douanières et des opérateurs économiques à mettre en œuvre le programme d’OEA sont renforcées.	9
6.1.3. Résultat 3 : Les Administrations douanières de la Région OMD-AOC mettent en œuvre des programmes d’OEA et de reconnaissance mutuelle, selon un cadre régional harmonieux	9
6.2. Calendrier des activités.....	Erreur ! Signet non défini.
7. Structure de gestion et Rapport	11
7.1. Structures de gestion	11
7.2. Le Groupe Régional de Pilotage du (GRP) Programme OEA	11
7.3. L’Equipe Projet	11
7.4. Rapports	11
8. Budget prévisionnel	12
9. Cadre logique et de mesure de performance	13



Abréviations

ARM	Accord de Reconnaissance Mutuelle
BRLR	Bureau Régional de Liaison et de Renseignement
BRRC	Bureau Régional du Renforcement des Capacités
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CER	Communautés Economiques Régionales
CKR	Convention de Kyoto Révisée
CRF	Centre Régional de Formation
GRPP	Groupe Régional de Pilotage du programme
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OEA	Opérateur Economique Agréé
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD-AOC	Organisation Mondiale des Douanes de l'Afrique Occidentale et Centrale
RDC	République Démocratique du Congo
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine



1. Contexte

La Région de l'Organisation Mondiale des Douanes de l'Afrique Occidentale et Centrale (OMD-AOC) est une des six Régions que compte l'OMD. Elle comprend vingt-trois pays¹ pour une population d'environ 400 millions d'habitants étendue sur une superficie totale d'environ 12 756 856 km² et regroupés dans quatre communautés économiques régionales : la CEDEAO, la CEEAC, l'UEMOA et la CEMAC.

Les échanges commerciaux entre les pays de cette région demeurent très faibles, à l'instar du reste du continent (11% du commerce intra-africain en 2011 selon l'OCDE), ce qui n'est pas de nature à favoriser la croissance et le développement de la région. Par ailleurs, la quasi-totalité de ces pays occupe les derniers rangs (entre 138 et 187 sur 189) dans le classement Doing Business 2015 de la Banque Mondiale.

De nos jours, outre leur mission traditionnelle de collecte des recettes publiques, les administrations des douanes de la Région OMD-AOC sont appelées à apporter une contribution significative dans la préservation du climat sécuritaire, la compétitivité économique et le développement de leurs pays par la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges à travers l'application des normes internationales, notamment celles édictées par la Convention de Kyoto révisée (CKR), le Cadre de Normes SAFE et l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des Echanges.

C'est dans cette optique que, les Administrations douanières de la Région, dans le cadre du Programme Columbus de l'OMD, se sont engagées dans la planification stratégique, impulsant des réformes en phase avec le Plan Stratégique Régional 2013-2017. Le développement du partenariat avec le secteur privé constitue l'un des axes prioritaires desdites réformes qui ambitionnent d'ailleurs de mettre en place des programmes d'OEA avec en prime la reconnaissance mutuelle.

Si de nombreux pays de la région OMD-AOC mettent en œuvre diverses formes de partenariat avec le secteur privé, force est de constater que la mise en œuvre du concept d'OEA reste timide. Le développement d'un cadre régional d'OEA facilitera l'implémentation de cet outil dans les administrations douanières de la Région, ce qui contribuera à la réduction des coûts et délais de passage frontaliers, à la compétitivité des entreprises, à l'augmentation du commerce intra-régional et au développement économique des pays de la Région.

De plus, dans ce contexte d'insécurité, caractérisé par la recrudescence de la criminalité transfrontalière organisée, la mise en œuvre d'un programme régional d'OEA permettra aux administrations douanières d'accompagner le développement d'un vivier d'opérateurs sûrs et citoyens qui pourront bénéficier des contrôles douaniers allégés, de manière à permettre aux administrations de concentrer les efforts et les ressources sur les opérateurs et usagers à hauts risques, contribuant ainsi à la lutte contre l'insécurité dans la région.

Par ailleurs, l'augmentation des échanges qui résultera de ces mesures de facilitation permettra aux administrations douanières de la région d'améliorer leur performance en matière de collecte des recettes pour le trésor public.

¹ Le Benin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo (RDC), la République du Congo, Sao Tome et Principe, la Sierra Léone, le Sénégal, le Togo et le Tchad



2. Contraintes et opportunités

2.1 Contraintes

La mise en œuvre du programme d'OEA nécessite des ressources financières que les administrations douanières ne sont pas toujours en mesure de satisfaire en interne.

D'autres contraintes majeures dans la réalisation dudit programme sont :

- prédominance du commerce informel et le niveau d'application volontaire de la réglementation par les opérateurs, ce qui nécessitera un effort pour assurer la mise à niveau des opérateurs ;
- manque de ressources humaines disposant des compétences nécessaires pour mettre en œuvre des programmes d'OEA ;
- absence ou l'insuffisance du cadre légal pour l'échange d'informations entre les administrations douanières ;
- volonté politique incertaine dans certains pays et communautés économiques de la région ;
- l'insuffisance d'infrastructures et logistique de transport ;

2.2 Opportunités

mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges ;

- Programme Mercator de l'OMD ;
- regroupement de la majorité des pays de la région dans deux unions douanières, à savoir la CEMAC et la CEDEAO ;
- volonté affichée des administrations douanières de la région à œuvrer ensemble en matière de réforme et de modernisation douanières ;
- Plan Stratégique régional qui consacre un volet important au développement des partenariats avec le secteur privé, y compris le développement des programmes d'OEA ;
- bon nombre d'administrations douanières de la région entretient déjà des partenariats fructueux avec le secteur privé ;
- processus de révision des codes communautaires de la CEDEAO et de la CEMAC qui résoudra certainement la question de la base légale des OEA.

3 Avantages de la mise en œuvre du programme d'OEA

La mise en œuvre du programme d'OEA aura des avantages certains pour les opérateurs économiques, les administrations douanières et les communautés économiques régionales.



3.1 Avantages pour les entreprises

- prévisibilité de la chaîne logistique ;
- amélioration de la logistique ;
- transparence et concurrence équitable ;
- simplification des procédures ;
- réductions des délais de passage ;
- gains en compétitivité ;
- gestion administrative moins lourde ;
- réduction des coûts.

3.2 Avantages pour la douane et l'Etat

- réduction des coûts liés au personnel ;
- contrôles douaniers plus efficaces ;
- centralisation des fonctions et compétences-clés ;
- réduction des risques ;
- une chaîne logistique plus sûre ;
- amélioration du climat des affaires ;
- augmentations des recettes ;
- accroissement des investissements ;
- croissance économique.

3.3 Avantages pour les communautés économiques régionales (CER)

- intégration économique renforcée ;
- sécurité régionale renforcée ;
- augmentation des recettes perçues à la porte pour le compte des CER.



4 Objectifs et résultats attendus

4.1 Objectif global

Contribuer au renforcement de la sécurité, à l'accroissement du commerce intra régional et à l'intégration plus accrue des pays de la Région OMD-AOC au système international des échanges, et par là, renforcer le développement des économies de la Région.

4.2 Objectifs spécifiques

- contribuer à la sécurisation de la chaîne logistique et à la lutte contre l'insécurité dans la région ;
- renforcer les capacités des Administrations douanières de la Région OMD-AOC en matière de facilitations des échanges au niveau régional et international.

Pour l'atteinte de l'objectif globale, une démarche progressive sera adoptée. Celle-ci part de la mise en œuvre des programmes de conformité pour intégrer ensuite les aspects liés à la sécurité selon les standards du Cadre des Normes SAFE de l'OMD.

4.3 Résultats

1. un Cadre régional d'OEA et de reconnaissance mutuelle est développé et validé.
2. les capacités des administrations douanières et des opérateurs économiques à mettre en œuvre le programme d'OEA sont renforcées.
3. les Administrations douanières de la Région OMD-AOC mettent en œuvre des programmes d'OEA et de reconnaissance mutuelle, selon un cadre régional harmonieux qui tient compte des exigences de facilitation du commerce et de sécurisation de la chaîne logistique.

5 Risques et hypothèses

5.1 Hypothèses

Il est supposé, dans l'élaboration de ce projet, que les Gouvernements et les communautés économiques de la Région OMD-AOC aient une vision partagée d'intégration et de promotion du commerce intra-régional.

Une autre hypothèse sous-jacente est que les principaux bailleurs de fonds soutiennent ladite vision.



5.2 Risques

Risque	Probabilité	Impact	Observations
Manque de volonté politique dans la conclusion et la mise en œuvre des accords bilatéraux et multilatéraux	Forte	Déterminant	Développer au préalable un argumentaire solide à l'intention des décideurs politiques et mettre à contribution les CER en les intégrant dès le début du processus
Manque de financement	Moyenne	Déterminant	Continuer à vendre le projet aux bailleurs de fonds et l'adapter à leurs exigences
Faibles capacités des administrations et des opérateurs économiques à mettre en œuvre le programme	Moyenne	Déterminant	Organiser des activités de formation et de réformes institutionnelles
Manque d'engagement des opérateurs économiques	Moyenne	Déterminant	Engagement précoce des opérateurs et sensibilisation continue
Les goulots d'étranglement causés par les autres services de contrôle aux frontières	Forte	Déterminant	Développer la gestion coordonnée des frontières

6 Activités et calendrier de réalisation

6.1 Activités

6.1.1 Résultat 1: Un Cadre régional d'OEA et de reconnaissance mutuelle est développé et validé

Il n'existe pas pour le moment un cadre commun d'OEA pour la Région OMD-AOC. Toutefois, certains pays de la région sont en train d'élaborer ou de mettre en œuvre leurs propres programmes d'OEA. L'absence d'un modèle régional d'OEA aura pour conséquence une multitude de normes et de procédures d'agrément propre à chaque pays, ce qui rendra difficile la reconnaissance mutuelle des programmes d'OEA entre les pays et l'atteinte des objectifs d'augmentation du commerce intra-régional.

Il sera donc nécessaire d'élaborer des normes et procédures communes d'accréditation aux programmes d'OEA, pour permettre aux pays et union douanières de la région de reformer leurs cadres réglementaires respectifs, de manière à favoriser une application uniforme du concept d'OEA par les pays de la région.



Les activités clefs pour atteindre ce résultat consisteront à :

1	Créer les structures de gouvernance du projet : un Groupe Régional de Pilotage du programme (comprenant les parties prenantes des secteurs public et privé et les communautés régionales) un comité projet, dédié à la conception à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet.
2	Faire l'état des lieux et effectuer une étude comparative des modèles et pratiques d'OEA et du Cadre de Normes SAFE afin d'identifier les meilleures pratiques appropriées pour la Région OMD-AOC.
3	Elaborer un Cadre Régional d'OEA et de reconnaissance mutuelle qui tient compte des spécificités de la Région OMD-AOC.

6.1.2 Résultat 2: Les capacités des administrations douanières et des opérateurs économiques à mettre en œuvre le programme d'OEA sont renforcées.

L'implémentation du programme OEA dans la région et son utilisation par les Administrations douanières nécessitent l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes qui passe par la sensibilisation d'où la nécessité de concevoir et de mettre en œuvre un plan directeur de communication.

Aussi, la réglementation douanière de la plupart des pays de la Région OMD-AOC ne contient pas des dispositions qui permettent aux administrations de mettre en œuvre de manière efficace, des programmes d'OEA. Il sera important de doter lesdites administrations de dispositions légales et réglementaires, leur habilitant à mettre en œuvre des programmes d'OEA.

Par ailleurs, un point d'honneur doit être mis aussi bien sur la formation des agents des administrations des douanes que des opérateurs économiques de manière à leur permettre de disposer des compétences nécessaires en matière de mise en œuvre d'OEA.

Dans cette optique, il sera question de :

1	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour obtenir l'adhésion des Parties prenantes
2	Réviser les cadres légaux des administrations douanières de manière à les habiliter à mettre en œuvre des programmes d'OEA et adapter les systèmes d'information
3	Former les agents des douanes sur l'audit des sociétés, le contrôle a posteriori et la gestion des risques
4	Organiser des sessions de formation du programme d'OEA au profit des opérateurs économiques

6.1.3 Résultat 3 : Les Administrations douanières de la Région OMD-AOC mettent en œuvre des programmes d'OEA et de reconnaissance mutuelle, selon un cadre régional harmonieux qui tient compte des exigences de facilitation du commerce et de sécurisation de la chaîne logistique.

L'implémentation réussie du programme d'OEA au niveau régional doit nécessairement passer par une phase pilote pour s'assurer de la viabilité du modèle choisi. Les pays et entreprises concernées par cette phase pilote doivent être soigneusement choisis et suivis pour permettre ensuite une évaluation sur l'efficacité du programme. Cet exercice doit pouvoir permettre de faire les ajustements nécessaires avant de procéder à une mise en œuvre à l'échelon régional.



A ce titre, il sera crucial de mener les activités suivantes :

A ce titre, il sera crucial de mener les activités suivantes :

1	Mettre en œuvre une première phase pilote d'OEA (conformité à la législation douanière) dans quatre pays de la Région, avec un maximum de 20 entreprises par pays
2	Evaluer la première phase pilote et faire des ajustements au modèle d'OEA
3	Mettre en œuvre une deuxième phase pilote d'OEA (avec les aspects liés à la sécurité) dans huit pays de la Région, avec un maximum de 20 entreprises par pays
4	Evaluer la deuxième phase pilote et faire des ajustements au modèle d'OEA
5	Etendre la mise en œuvre à tous les pays de la Région
6	Conclure des Accords de Reconnaissance Mutuelle

6.2 Calendrier des activités

		Année n	Année n+1	Année n+2
Résultat 1: Un Cadre régional d'OEA et de reconnaissance mutuelle est développé et valide				
	A 1.1	■		
	A 1.2		■	
	A 1.3		■	■
Résultat 2: Les capacités des administrations douanières et des opérateurs économiques à mettre en œuvre le programme d'OEA sont renforcées				
	A 2.1		■	■
	A 2.2		■	
	A 2.3		■	■
	A 2.4		■	
Résultat 3 : Les Administrations douanières de la Région OMD-AOC mettent en œuvre des programmes d'OEA et de reconnaissance mutuelle, selon un cadre régional harmonieux				
	A 3.1		■	■
	A 3.2			■
	A 3.3			■ ■
	A 3.4			■
	A 3.5			■
	A 3.6			■



7 Structure de gestion et Rapport

7.1 Structures de gestion

La gestion du projet sera assurée à deux niveaux : Le Groupe Régional de Pilotage du programme d'OEA et l'Equipe de gestion du projet (L'Equipe projet).

7.2 Le Groupe Régional de Pilotage du (GRP) Programme OEA

Le GRP est chargé du suivi de la conception, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de l'extension du programme.

Il est composé comme suit :

- un représentant de la Vice-présidence régionale (Président) ;
- un représentant du ou des partenaires au développement ;
- un représentant des administrations douanières de l'Afrique Occidentale ;
- un représentant des administrations douanières de l'Afrique Centrale ;
- un représentant du BRRC ;
- un représentant du Secrétariat de l'OMD ;
- un représentant de la Commission de la CEDEAO ;
- un représentant de la Commission de la CEEAC ;
- un représentant des opérateurs économiques de l'Afrique Occidentale ;
- un représentant des opérateurs économiques de l'Afrique Centrale ;

7.3 L'Equipe Projet

Elle est la structure technique en charge de la réalisation des activités définies dans le cadre du projet, conformément au chronogramme établi. Elle est composée comme suit :

- un chef projet de Projet ;
- deux experts AO ;
- deux experts AC ;
- un représentant du Secrétariat de l'OMD ;
- un représentant du GTR informatique ;
- un représentant du BRRC.

7.4 Rapports

L'Equipe Projet dressera un rapport trimestriel d'activités au Groupe Régional de Pilotage du Programme OEA.

Le Groupe Régional de Pilotage du programme OEA fera un rapport semestriel au Comité des Experts de la Conférence des Directeurs Généraux de la Région OMD-AOC. Elle fera également un rapport annuel à la Conférence des Directeurs Généraux de la Région OMD-AOC.



8 Budget estimatif

Résultat 1: Un Cadre régional d'OEA et de reconnaissance mutuelle est développé et validé		
Activités	Description	Coût en EUR
1.1	Créer les structures de gouvernance du projet : un Groupe Régional de Pilotage du programme (comprenant les parties prenantes des secteurs public et privé et les communautés régionales) un comité projet, dédié à la conception à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet.	165 500
1.2	Faire l'état des lieux et effectuer une étude comparative des modèles et pratiques d'OEA et du Cadre de Normes SAFE afin d'identifier les meilleures pratiques appropriées pour la Région OMD-AOC	12 400
1.3	Elaborer un Cadre Régional d'OEA et de reconnaissance mutuelle qui tient compte des spécificités de la Région OMD-AOC	58 000
Total Résultat 1		235 900
Résultat 2: Les capacités des administrations douanières et des opérateurs économiques à mettre en œuvre le programme d'OEA sont renforcées		
2.1	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour obtenir l'adhésion des Parties prenantes	667 792
2.2	Réviser les cadres légaux des administrations douanières de manière à les habiliter à mettre en œuvre des programmes d'OEA et adapter les systèmes d'information	✓
2.3	Former les agents des douanes sur l'audit des sociétés, le contrôle a posteriori et la gestion des risques	384 000
2.4	Organiser des sessions de formation du programme d'OEA à l'intention des opérateurs économiques	517 500
Total Résultat 2		1 569 292
Résultat 3 : Les Administrations douanières de la Région OMD-AOC mettent en œuvre des programmes d'OEA et de reconnaissance mutuelle, selon un cadre régional harmonieux		
3.1	Mettre en œuvre une première phase pilote d'OEA dans quatre pays de la Région, avec un maximum de 20 entreprises par pays	✓
3.2	Evaluer la première phase pilote et faire des ajustements au modèle d'OEA	75 000
3.3	Mettre en œuvre une deuxième phase pilote d'OEA dans quatre pays de la Région, avec un maximum de 20 entreprises par pays	✓
3.4	Evaluer la deuxième phase pilote et faire des ajustements au modèle d'OEA	95 000
3.5	Etendre la mise en œuvre à tous les pays de la Région	1 143 360
3.6	Conclure des Accords de Reconnaissance Mutuelle	✓
Total Résultat 3		1 313 360
Frais Administratif		218 298,64
Total Général		3 336 850,64



9 Cadre logique et de mesure de performance

Logique	Indicateurs	Sources de vérification	Situation actuelle	Cible	Risques et hypothèses
Objectif global : Contribuer au renforcement de la sécurité dans la Région et à l'accroissement du commerce intra régional, à l'intégration plus accrue des pays de la Région OMD-AOC au système international des échanges, et par là, renforcer le développement des économies de la Région.	L'augmentation du pourcentage du commerce intra-régional La baisse de l'indice de sécurité dans la Région	Les statistiques du commerce extérieur des pays membres de la Région Rapports des organismes compétents	Environs 11%		Situation des infrastructures routières et du secteur de la logistique Instabilité politique
Objectifs spécifiques : Contribuer à la sécurisation de la chaîne logistique et à la lutte contre l'insécurité dans la région ; Renforcer les capacités des Administrations douanières de la Région OMD-AOC en matière de facilitations des échanges au niveau régional et international.	Indice de sécurité Amélioration des pays de la Région dans le classement Doing Business -Délais de passage des marchandises réduit	Rapport des organismes compétents Les publications Doing Business de la Banque Mondiale Etude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises	La majorité des pays de la région se trouve entre la 138ème et la 187ème place Base de comparaison à déterminer par une étude en début de projet	Amélioration de la place occupée en moyenne par pays dans les classements Doing Business Diminution de 25 % en moyenne par pays des délais de passage	Les efforts vers la bonne gouvernance fournis dans les autres secteurs



Logique	Indicateurs	Sources de vérification	Situation actuelle	Cible	Risques et hypothèses
Activités					
Résultat 1: Un Cadre régional d'OEA et de reconnaissance mutuelle est développé et validé					
Activité 1.1 Créer un Groupe Régional de Pilotage du programme d'OEA comprenant les parties prenantes des secteurs public et privé et les communautés économiques régionales	Le Groupe Régional de Pilotage est créé	Le texte créant le Groupe Régional de Pilotage	Aucune structure n'existe à cet effet	Le groupe pilote effectivement la mise en œuvre d'un programme régional d'OEA	La volonté politique des Administrations et des CER à travailler en synergie pour réaliser un programme régional d'OEA
Activité 1.2 Effectuer une étude comparative des modèles et pratiques d'OEA et du Cadre de Normes SAFE afin d'identifier les meilleures pratiques appropriées pour la Région OMD-AOC	Le benchmarking des Administrations et régions similaires qui mettent en œuvre des programmes d'OEA a été effectué	Rapport de l'étude comparative			Ressources humaines engagées et financement dédié
Activité 1.3 Elaborer un Cadre Régional d'OEA et de reconnaissance mutuelle qui tient compte des spécificités de la Région OMD-AOC	Un document portant cadre régional d'OEA et de reconnaissance mutuelle a été validé par la Conférence des Directeurs Généraux des Douanes de la Région OMD-AOC	Le document care	Aucun cadre régional d'OEA n'existe	La disponibilité d'un cadre d'OEA adapté aux besoins de la Région	La volonté politique des Membres de la Région



Logique	Indicateurs	Sources de vérification	Situation actuelle	Cible	Risques et hypothèses
Résultat 2: Les capacités des administrations douanières et des opérateurs économiques à mettre en œuvre le programme d'OEA sont renforcées					
Activité 2.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour obtenir l'adhésion des parties prenantes (communication interne/communication externe) Réviser les cadres légaux des administrations douanières de manière à leur habiliter à mettre en œuvre les programmes d'OEA et adapter les Systèmes d'Information	Un plan directeur de communication est élaboré avec un calendrier de mise en œuvre Les Codes des douanes et d'autres cadres législatifs et réglementaires des Membres de la Région OMD-AOC douane ont été révisés pour contenir des dispositions relatives à la mise en œuvre des programmes d'OEA Les Systèmes d'Information ont été adaptés et prennent en compte les avantages discriminatoires des OEA	Le plan directeur de communication Les rapports des activités de communication et de sensibilisation. Les codes des douanes et autres cadres législatifs et réglementaires des pays membres de la Région OMD-AOC Les Systèmes d'Information Des Administrations douanières.			Disponibilité des fonds dédiés et engagement des parties prenantes : public (sphère politique-administration des douanes) du privé (opérateurs économiques)
Activité 2.2 Former les agents des douanes sur l'audit des sociétés, le contrôle a posteriori et la gestion des risques	Le nombre d'agents des douanes formés par pays	Les rapports des ateliers de formation		5 ateliers de formation régionaux pour 120 fonctionnaires formés	Disponibilité des fonds dédiés



Logique	Indicateurs	Sources de vérification	Situation actuelle	Cible	Risques et hypothèses
Activité 2.3 Organiser des sessions de formation et de vulgarisation du programme d'OEA à l'intention des opérateurs économiques	Nombre de sessions de formation et d'activités de vulgarisation organisées par pays	Les rapports des ateliers de formations et des activités de vulgarisation		23 ateliers de vulgarisation pour 690 atteintes	L'engagement des opérateurs économiques

résultat 3: Implémentation du programme d'OEA et de reconnaissance mutuelle

Activité 3.1 Mettre en œuvre une première phase pilote d'OEA (conformité à la législation douanière) dans quatre pays de la Région, avec un maximum de 20 entreprises par pays	Nombre d'opérateurs agréés au régime d'OEA dans les pays pilotes	Le rapport de mise en œuvre de la phase pilote		80 entreprises agréées au cours de cette phase.	L'engagement des administrations douanières et des opérateurs économiques des pays choisis pour la phase pilote
Activité 3.2 Evaluer la première phase pilote et faire des ajustements au modèle d'OEA	L'évaluation de la phase pilote a été effectuée	Le rapport d'évaluation de la phase pilote			
Activité 3.3 Mettre en œuvre une deuxième phase pilote d'OEA (conformité à la législation douanière, Sécurité-sureté) dans quatre pays de la Région, avec un maximum de 20 entreprises	Nombre d'opérateurs agréés au régime d'OEA dans les pays pilotes	Le rapport de mise en œuvre de la phase pilote		160 entreprises agréées au cours de cette phase.	L'engagement des administrations douanières et des opérateurs économiques des pays choisis pour la phase pilote



Logique	Indicateurs	Sources de vérification	Situation actuelle	Cible	Risques et hypothèses
par pays					
Activité 3.4 Evaluer la deuxième phase pilote et faire des ajustements au modèle d'OEA	L'évaluation de la phase pilote a été effectuée	Le rapport d'évaluation de la phase pilote			
Activité 3.5 Etendre la mise en œuvre à tous les pays de la Région	Nombre d'opérateurs agréés au régime d'OEA et nombre de pays qui implémentent le programme d'OEA	Les rapports de la mise en œuvre du programme régional d'OEA		490 entreprises agréées	Volonté politique, paix et stabilité dans les différents pays.
Activité 3.6 Conclure des accords de reconnaissance mutuelle					